



Montreuil, le 10 octobre 2011.

À **Monsieur le Garde des Sceaux**
Ministre de la Justice,

Monsieur le Secrétaire Général,

Monsieur le directeur de la
Protection Judiciaire de la Jeunesse

Ministère de la Justice,
13 place Vendôme
75042 Paris cedex

Objet : Élections professionnelles du 20 octobre.

Monsieur le Ministre,

Nous avons le regret de vous informer que l'organisation des élections professionnelles est en train de tourner à la farce.

Selon nos pointages, aucun envoi pour quelque scrutin que ce soit n'est arrivé à ce jour dans les directions qui doivent ensuite les renvoyer sur les services de la PJJ. Nous n'en sommes même pas à savoir si le matériel est ou non complet et à réclamer des envois supplémentaires ou complémentaires qui arriveront désormais hors délais.

Ce qui veut dire qu'il est déjà matériellement trop tard pour que les votes des Dom-Tom concernant les CAP (vote par correspondance) soit pris en compte.

Il est d'ores et déjà trop tard pour toutes les personnes qui ne sont pas en activité ou qui sont pas dans un service pour qu'elles reçoivent par correspondance le matériel de vote et qu'elles votent par correspondance .

Il est probablement impossible aux agents des hébergements et des EPM qui ont un travail posté de disposer dans les délais du matériel de vote et de voter.

Selon nos informations, cela fait plus de 10 jours que le matériel est parvenus aux agents, y compris ceux qui sont en congé ou en détachement ou permanents syndicaux dans les autres ministères.

Nous pensons donc qu'il faut reporter la date limite du scrutin au-delà des vacances de novembre, sinon nous serons dans l'obligation de porter l'affaire devant le tribunal administratif qui ne pourra que constater que les agents ont été empêché de voter.

Ce courrier est adressé à la CGT - Fonction Publique pour intervention auprès de la DGAFP.

Nous serons très attentifs au niveau de participation, la PJJ ayant toujours voté à plus de 70% aux élections professionnelles.

Le retard ne saurait être imputable aux organisations professionnelles, mais à l'incapacité du Secrétariat Général à traiter ce dossier correctement, alors qu'il se vantait d'être en avance en juin dernier. La DPJJ constate comme nous l'ampleur des retards.

Nous attendons une décision urgente, sauf à considérer que le dialogue social, et donc ce scrutin est le cadet de vos soucis. Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre dévouement au service public de la Justice.

Pour la CGT-PJJ, le secrétaire général
Alain DRU